



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence



## CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du lundi 28 juillet 2025

Date de la convocation: 28/07/2025

Membres en exercice : 11

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON*

Présents : 8

**Présents :** Bruno BICHON, Monique JANIN, Florence FOURNEAU, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL, Yvette MIGUEL, Jean-Yves KISTON

Votants: 9

**Représentés:** Robert LIAUTAUD par Yvette MIGUEL

Pour: 9

**Excusés:** Florine DUPONT SENES, Denis GARIN

Contre: 0

**Absents:**

Abstentions: 0

**Secrétaire de séance:** Bruno BICHON

### Objet: Présentation du budget communal - DE\_2025\_024

Le Maire rappelle que suite à l'intervention de la Cours Régionale des Comptes un avis a été notifié en date du 28 mai 2025 (avis 2025-0044 contrôle n°2025-001593).

Monsieur le maire présente le rapport suite à la notification de l'arrêté préfectoral portant règlement d'office du budget primitif principal et du budget annexe (eau et assainissement) 2025 de la commune de Thorame Basse.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de Thorame Basse,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### PREND ACTE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Thorame Basse pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 456 245.00 Euros

En dépenses à la somme de : 1 202 933.00 Euros

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	147 250.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	138 750.00
014	Atténuations de produits	20 516.00
65	Autres charges de gestion courante	154 303.00
023	Virement à la section d'investissement	96 179.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 281.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>558 279.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	45 600.00
73	Impôts et taxes	172 500.00
74	Dotations et participations	124 780.00
75	Autres produits de gestion courante	35 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	433 211.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>811 591.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	87 386.00
204	Subventions d'équipement versées	3 000.00
21	Immobilisations corporelles	521 149.00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 148.00
001	Solde d'exécution section investissement	26 971.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>644 654.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	355 039.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 422.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	160 014.00
021	Virement de la section de fonctionnement	96 179.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>644 654.00</b>

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/07/2025 004-210402186-20250728-DE_2025_024-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Bruno BICHON



